LA LETTRE DU ERISSON

BIMENSUEL NO 15-1er JAN 85

sommaire

FORMATION FFSPN	P.	2
EDITORIAL	P.	3.4
CHASSE : LA GUERRE DE LA TOURTERELLE	P. ·	5.6
LA DECISION DU CONSEIL D'ETAT	P.	6:7:8
COMMISSION CHASSE CONTRACTOR CONT	P.	9:10
AGRICULTURE : L'AGRICULTURE ET LA NATURE EN GDE BRETAGNE	P.	11:12
POLLUTION : L'ESSENCE SANS PLOMB SERVICION SER	P	12:13
	P.	13
ENERGIE	P.	13
EQUIPEMENT : MANIFESTE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE		
NATUREL EN TERRE ADELIE	P.	14à18
LA DERNIERE GDE FORET ALLUVIALE D'EUROPE		
VA-T-ELLE DISPARAITRE ?:	P.	19
TOURISME : REGLES DE VOL DES ULM CONTROLOGICATION DE CONTROL DE CO	P.	19
CONTRIBUTION DU RESEAU TOURISME A L'AG 85	P.	20
MINISTERE : NOUVELLES PRATIQUES DE L'EMPLOI	P.	20:22
COLLOQUES	P.	22
RESEAU COMMUNICATION : NE TIREZ PAS TOUJOURS SUR LE		
JOURNALISTE	P.	23
DERNIERE MINUTE CONCENSION OF	P.	24
DOSSIER		



pholocopiei: page 6-7-8

formation ffspn

Du 16 AU 19 JANVIER 1985

INFORMATIQUE ET ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE

RÉGION DE CAEN - CONTACT CREPAN/FFSPN

Pour des raisons de réservation, nous demandons aux participants potentiels du stage informatique de nous faire parvenir une pre-inscription dans les plus brefs délais,

CETTE SESSION SE DÉROULERA DANS LE CADRE DU SALON INFORMATIQUE DE CAEN,

PRIX ADHÉRENTS, DRAE, COLLECTIVITÉS: 300,00 F AUTRES: 2 000,00 F

A LA SUITE D'UNE ERREUR D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, LE STAGE REMEMBREMENT DES 30 ET 31 JANVIER QUI DEVAIT SE DEROULER EN LORRAINE, EST REPORTE A UNE DATE ULTERIEURE, NOUS VOUS PRECISERONS LES NOUVELLES DATES DES QUE POSSIBLE,

2 ET 3 FÉVRIER 1985

WEEK-END SUR LES TUC - PARIS

PRIX ADHÉRENTS, DRAE, COLLECTIVITÉS: 100,00 F AUTRES : 300,00 F

DU LUNDI 25 FEV. AU MARDI 2 MARS 1985

MARKETING ET ASSOCIATIONS

Centre régional d'animation -Cirey les Belleveaux - 70190 RIOZ

PRIX ADHÉRENTS, DRAE, COLLECTIVITÉS: 350,00 F AUTRES : 1000,00 F CE STAGE A POUR BUT DE DÉVELOPPER UN CERTAIN SAVOIR-FAIRE DONT L'OBJECTIF EST D'AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE L'ASSOCIATION À ANALYSER, COMPREN-DRE ET PLANIFIER SES ACTIVITÉS,

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES.

DU LUNDI 11 AU ŒUDI 14 MARS 1985

COMPTABILITE ET GESTION D'ASSOCIATION PERFECTIONNEMENT - PARIS

PRIX ADHÉRENTS, DRAE, COLLECTIVITÉS: 320,00 F AUTRES : 1000,00 F

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

16 ET 17 MARS

ELUS D'ASSOCIATION - PARIS

- LA GESTION FINANCIÈRE
 - LA POLITIQUE DUBGÉTAIRE
 - , LES MOYENS DE FINANCEMENT
- LA GESTION DU PERSONNEL
- LA DÉCENTRALISATION : ENEUX
 - , LA PARTICIPATION
 - , RÔLE POLITIQUE DES ASSOCIATIONS
- LE RÔLE DE L'ÉLU ASSOCIATIF/SA RESPONSABILITÉ
- LE C.A
 - , LE BUREAU
 - LES COMMISSIONS
 - , LA CONDUITE DE RÉUNION
 - , L'A.G

PRIX ADHÉRENTS, DRAE, COLLECTIVITES: 100,00 F.
AUTRES: 300,00 F.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

éditorial



SPONSOR & Co....

J'AURAIS AIMÉ POUVOIR DIRE EN CE DÉBUT D'ANNÉE 1985 QUE LES PARLEMENTAIRES METTANT EN ACCORD LEURS DISCOURS ET LEURS ACTES, AVAIENT VOTÉ UN BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT EN NOTABLE AUGMENTATION; QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, SENSIBLE AUX VOEUX DES PARLEMENTAIRES, AVAIT DÉCIDÉ D'ACCROÎTRE SON AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE (NE REMPLISSENTELLES PAS UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL?), DE DOTER PLUS LARGEMENT LE BUDGET DES RÉSERVES NATURELLES; QUE LES AUTRES MINISTÈRES, EUX AUSSI CONCERNÉS PAR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL FRANÇAIS (EDUCATION NATIONALE, CULTURE, AGRICULTURE, RECHERCHE, ETC.,), AVAIENT DÉCIDÉ D'AIDER LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE; QU'ENFIN, LES FRANÇAIS EN FOULE DEMANDAIENT À ADHÉRER À NOS ASSOCIATIONS QU'ILS CONSIDÈRENT (C'EST TOUT DU MOINS CE QUE DISENT LES SONDAGES) COMME LES MEILLEURS GARANTS DE LA SAUVEGARDE DE LEUR ENVIRONNEMENT ET DE LEUR PATRIMOINE NATUREL,

LA RÉALITÉ EST UN PEU DIFFÉRENTE.... NOUS LE SAVONS TOUS, ALORS, QUE FAIRE ?

RESSERRER LES LIENS ENTRE ASSOCIATIONS, AMÉLIORER NOTRE FONCTIONNEMENT COMMUN, NOUS ENTRAIDER PLUS ? C'EST ÉVIDENT, ÎL EST TOUJOURS ÉTONNANT D'ENTENDRE OU DE DIRE DE LA PART DE RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DE LA FÉDÉ, DES PHRASES DU GENRE "IL FAUT AMÉLIORER, ÉTABLIR ETC, LES RELATIONS AVEC LA FFSPN", ÎL N'Y A PAS LES ASSOCIATIONS ET LA FÉDÉ,... MAIS, LES ASSOCIATIONS QUI CONSTITUENT LA FÉDÉ....

QUAND LES CHOSES VONT BIEN OU MAL, CE N'EST PAS "LA" FÉDÉ QUI EST RESPONSABLE, MAIS NOUS TOUS, À CE TITRE, L'ÉTAT DES COTISATIONS REÇUES (OU À RECEVOIR) POUR 1984 POSE QUESTION, SI L'ON SE LIMITAIT À CE SEUL CRITÈRE, IL Y AURAIT LIEU DE SE DEMANDER QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE LA FFSPN, QUEL EST LE POIDS DU MOUVEMENT DE PROTECTION DE LA NATURE EN FRANCE,

BIEN SÛR, NOUS SOMMES ENCLINS À COMPARER NOTRE SITUATION ACTUELLE AVEC CELLE QUI PRÉ-VAUT DANS LES PAYS VOISINS, MAIS, C'EST OUBLIER QU'ILS ONT COMMENCÉ PLUS TÔT QUE NOUS, LA NOTION DE PROTECTION DE LA NATURE EST PLUS ANCIENNE, ANCRÉE MAINTENANT DANS LES MENTALITÉS, NOUS N'EN SOMMES PAS ENCORE LÀ ET IL SEMBLE ILLUSOIRE DE PENSER QU'À COURT TERME ET QUELS QUE SOIENT NOS EFFORTS, NOS ADHÉRENTS ATTEINDRONT LES EFFECTIFS RENCONTRÉS DANS LES ASSOCIATIONS HOMOLOGUES EN SUISSE GRANDE BRETAGNE, AUTRICHE OU SUÈDE, IL NOUS FAUDRA ENCORE DE LA PATIENCE,

Nous avons cependant la lourde tâche d'assurer avec les moyens du Bord, la sauvegarde et la restauration de notre patrimoine naturel jusqu'à des jours meilleurs,

.../

.../

FACE AU DÉSENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS, DU DÉSENCHANTEMENT ET À L'USURE DES MILITANTS QUI, POUR DONNER DÉJÀ BEAUCOUP DE LEUR TEMPS, NE PEUVENT AUSSI DONNER DE LEUR ARGENT, LE BUREAU DU CONSEIL DE LA FFSPN, LORS DE LA DERNIÈRE RÉUNION, S'EST POSÉ LA QUESTION DU PARRAINAGE OU MÉCÉNAT (LE SPONSORING,,,,) ... UNE BRÈVE ANALYSE DES MESSAGES PUBLICITAIRES MONTRE QUE LA "NATURE" EST UN ARGUMENT DE VENTE FRÉQUEMMENT UTILISÉ, ET L'ON NE VOIT PAS POURQUOI CEUX QUI LA DÉFENDENT BÉNÉVOLEMENT NE POURRAIENT PAS TROUVER LÀ DES SOURCES DE FINANCEMENT, POURQUOI NE PAS ALLER CHERCHER L'ARGENT LÀ OÙ IL EST ? C'EST UN RUDE DÉBAT AUX ALLURES DE GUERRE DE RELIGIONS DANS UN PAYS COMME LE NÔTRE OÙ TOUT CE QUI TOUCHE À L'ARGENT EST FRAPPÉ D'UN PURITANISME QUE NE CONNAISSENT PAS LES PAYS ANGLO-SAXONS, MAIS, POUVONS-NOUS L'IGNORER ?

MAIS DANS LA MESURE OÙ, À COURT TERME, LE MÉCÉNAT PEUT ÊTRE UN MOYEN NON NÉGLIGEABLE DE MAINTENIR ET DE DÉVELOPPER NOS ACTIVITÉS, POUVONS-NOUS L'ÉCARTER ?

C'EST AUX ASSOCIATIONS DE LA FFSPN DE S'INTERROGER DÈS MAINTENANT (SI ELLES NE L'ONT DÉJÀ FAIT) SUR LE RÔLE DU PARRAINAGE, SUR SES TENANTS ET ABOUTISSANTS (Y A T-IL DE BONS ET DE MAU-VAIS PARRAINS? QUELS CRITÈRES ADOPTER? L'ARGENT A-T-IL UNE ODEUR,...SI OUI, QUAND LA PERD-. IL.,.,ETC,)

LE BUREAU N'A PAS DE RÉPONSES TOUTES FAITES, IL A BESOIN DE VOS RÉFLEXIONS, DE VOS EX-PÉRIENCES, IL DOIT, EN EFFET, TROUVER LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES PERMANENTS DE LA FFSPN PUIS-QUE LES SEULES COTISATIONS NE LE PERMETTENT PAS,

SANS CES PERMANENTS, PAS DE LETTRE DU HÉRISSON; PAS DE COORDINATION ENTRE LES ASSOCIATIONS ; PAS D'INTERVENTION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS, DES TRIBUNAUX; PAS DE CAMPAGNE DE DÉFENSE PAS DE PROMOTION DES IDÉES DE PROTECTION DE LA NATURE AUPRÈS DU PUBLIC, ETC,,,

CES QUESTIONS, ELLES S'ADRESSENT À TOUS, AUX ADHÉRENTS COMME AUX RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS QUI CONSTITUENT LA FFSPN,

BON COURAGE ET BONNE ANNÉE 1985.

J.P. RAFFIN

LA GUERRE DE LA TOURTERELLE FERA-T-ELLE RAGE DANS LE MEDOC?

Il a fallu un règlement supranational pour interdire la chasse printanière de la tourterelle. Mais cet important chapitre de l'histoire girondine est loin d'être clos.

aisi par la Fédération française des sociétés de protection de la nature et la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conseil d'Etat vient d'annuier les arrètés pris en 1983 par le ministère de l'Environnement, qui autorisaie t la chasse printanière à la tourterelle dans le département de la Gironde. Les protecteurs triomphent, les oiseaux respirent et la fièvre monte dans les chaumières du Médoc.

Pour comprendre l'émotion soulevée en Gironde par la présente décision du Conseil d'Etat, if faut se reporter à la Présistoire. Déjà, en effet, l'bomme de Cro-magnon avait coutume de chasser la tourterelle des bois sur la Pointe de Grave. Descende à bicyclette des grottes de Lascaux, il achetait, de passage à Lesparre, une bonne boutelle de médoc, une belle entrecôre à faire culre sur un feu de sarments de vigne, quedques boîtes de cartouches Gévelor, et vogue la galère. On voit par-là, soulignent ses partisans, que la chasse à la tourterelle remonte à la plus haute antiquité, qu'elle canobité l'homme, et participe au progras général de la civilisation. «Au Moyen Age, déclare dans Sud-Ovest le maire de Saln-Vivien, l'une des communes concernées, les segineurs médocains laissaient leurs serfs chasser les gibiers médocains laissaient leurs serfs chasser les gibiers evulent aous faire revenir en deçà du Moyen Age, et peut-tier rétabili le servage dans le Médoc, consécutivement à l'interdiction de la chasse printanière à la tourterelle. De leur côté, les protecturs de la nature soutemennet que cette chasse, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, ne peut se prévaloir d'origines si lointaines. Au début du sièce, elle n'était encore pratiquée, en toute ionocence, que par quelques dizaines de croquants riverains de la Girondé, qui capturaineit les tourte-relles au filet lors de leurs passages printaniers.

Puis un beau jour, l'homme aquitain prit conscience de l'immense avantage que l'usage du fusil de chasse et de l'automobile pouvait lui conférer dans sa lutte titanesque contre les grands fauves de son terroir. La motorisation entraina le défertement sur le Médoc, de Bianquefort à la Poiote de Grave, et sur le littoral atlantique usaque et y compris le bassin d'Arachon, de centaines , puis de milliers, enfin de dizaines de milliers d'energomènes, qui à eux tous parvenaient à enderminer d'energomènes, qui à eux tous parvenaient à enderminer despussages, des loriots, des martinets, des buses variables ou des bondrées apivores qui dégustaient au passage, le chasseur aquitain ayant souvent la vue basse, au point de ne pas toujours distinguer à coup sûr une autruche d'une souris verte.

Afin d'ôter tout scrupule aux adeptes de ce sport de masse, et compte tenu des énormes dégâts inflirées aux biens et aux personnes par l'animal



concerné, la tourterelle des bois fut entre les deux guerres classée parmi les nuisibles. Son extremination prenait désormais le caractère d'un véritable devoir civique, auquel les riverains de l'estuaire sacrifièrent de si bon cœur qu'il fallut rapidement prendre des mesures pour contenti leur enthousiasme, fauste de quoi toute trace de vie sauvage risquait de disparaître à jamais au Sud-Ouent de la

n législateur particulièrement Ingénieux imagina ainsi de restreiodre le droit de tirer la tourterelle printanière aux chasseurs qui disposeraient d'uo poste fixe, d'une hauteur minimale de trois mêtres. Le législateur aurait tout aussi bien pu décrèter que les chasseurs devraient désormais tirer en équilibre sur uo pied, ou saleur réglementairement le garde-champêtre en portant deu doigts de la main gauche à la couture du pantalon. Le Médoc se couvrit donc de petites tours d'une hauteur minimale de trois mètres, nommées pylônes, du haut desquelles les chasseurs-perchés découvrirent de vastes horizons, ce qui accrut encore leur arrogance. El le vocabulaire local s'enrichit de deux mots oouveaux, a empylonés et e répédérastes », le second décigant les chasseurs à pied, désormais hori-laioi, dont le nombre et la virulence ne furent pas le moins du monde affectés par ces nouvelles dispositions.

Cependant les oiseaux tombaient, et les protecteurs de la oature les regardaient tomber en serrant les poiogs, jusqu'à ce qu'en 1969 le ministre de l'Agriculture (Robert Boulln, qui était à l'époque maire de Liboume...) prenne la décision courageuse de retirer la tourterelle des bois de la liste des « auisibles », restreignant par là même sa chasse aux périodes normales d'ouverture, et tirant un trait sur l'anomalie que constituaient ces massacres printaniers dans le Médoc.

Stupeur des chasseurs, des étus locaux et de la presse régionale, qui tout aussitôt découvrent une parade ingénieus sous l'espèce de l'article 366 du Code rural. L'article 366 du Code rural stipule que tout citoyen en âge de porter les armes peut chasser sans restriction, sans permis, en toute saison, dans un « enclos attenant à une habitation». Le Médoc se couvrit donc d'enclos attenant à des habitations, ces dernaîtres se bornsaat généralement aux pylones, dont le nombre augmentait hcaque année, en même temps que leur valeur locative. Toote la région se mit à ressembler, au printemps, à un immense et joyeux talaag, où des milliers de settinelles allomées par les grands crus locaux, juchées sur leurs miradors de poche, evillaient à perte de vue sur des milliers d'hoctares de bois de pins et de prairies inondées.

Les laboratoires pharmaceutiques, et plus généralement toutes les entreprises qui ont recours aux peiss attentions, aux peiss cadeaux, pour circovenir leur gros clients, louèrent des pylônes par centaines, et les loueurs de pylônes s'en mieraplein les fouilles. Les épiciers, les bouchers-charcutiers, qui tassaient dans le cornet des chaseurs le métoc. Pentroôte et le platé de tête, les pompistes qui remplissaient leurs réservoirs, les hôteliers et les restaurateurs, tous s'en mirent plein les fouilles. Rarement une chasse traditionnelle, une petite chasse de rien du tout, laterdite par-dessus le marché, avait compté chaque année lant d'adeptes nouveaux, fait tant d'heureux, rapporté tant d'artiche, Et tout Irait encore pour le mieux

si quelques canemis du genre humain, sous prétexte de protéger la nature, ne s'étaient acharnés à faire le désespoir des chasseurs et la ruine du petit compresse.

Au cours des années 70, d'arrêtés préfectoraux en recours au Couseà d'Etat, de jugements du Trâtunal administratif en arrêtés du socréarist à l'Environnement, la tourterelle des bois fail l'objet d'innombrables procédures, d'innombrables décisions contradictoires, sans que ces péripéties juridiques et administratives influent sensiblement sur le cours de la chasse ou le tarif du pytône. La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, en modifiant le fameux article 366 du Code rural, en limitant le fir en enclos au gibier à poils et à quelques oiseaux d'élevage, aurait di entraîner, uoe fois pour toutes, la disparition de la chasse printanière à la toutrerelle. Elle o'entraîna, dans l'immédiat, que quelques mouvements d'humeur des élus locaux, qui montérent au pytône l'arme à la braelle, et quéques proois-verboux timidement dresses par des gendarmes vraisembla-blement peu enclins à risquer leur vie pour des toutrerelles.

e 2 avril 1979, les neuf Etats membres de la CEE signent à Bruzelles une directive sur la conservation des oiseaux suvages, stipulant notamment que les especes mignatrices ne peuvent être chasées pendant leur période de 1974 oc².

tion, non plus que pendant le trajet de retour vers leurs lieux de nidification. Les tourterdes des bois renirent incontestablement dens cette catégorie, puisque au printempa elles reviennent d'Afrique du Nord, où elles out pris leurs quariers d'Ébere, pour se reproduire en Europe (notones à ce sujet que les considérations des chasseurs et de la presse locale sur les gigantesques concentrations de tourterelles des bois que l'on peut observer en Afrique du Nord, notamment dans la vallée da Sous, et qui attesteraient la péthore de l'espèce, doivent être prises avec des pinoettes : si en hiver les effectifs sont indeniablement considérables dans le Maghreb, ils regroupent en effet des tourterelles ortignaires d'Europe, mais aussi d'Afrique et d'Asse. D'autre part, une espèce victime de bouleversements écologiques ou de prêlevements inconsidérés peut passer en quelques diziance d'années, voire en quelques années, de plusieurs militions d'individus à la disparition pure et simple, comme c'fut cas des pageons migrateurs d'Amérique du Nord, qui, dans la première montié du 19 siècle, « obseruréssablent le ciel de leurs vois limmenses » (lean Dorsi), et ne subsistent désormais qu'à l'ézat de reliques poussièreuses dans les collections de quelques muséums.

La directive européeane entre légalement en vigueur le 2 avril 1981. Un an auparavant, les adeptes des différentes variétés de chasses tradition-nelles ont tenu à Bordeaux un gigantesque rassembement. Sur ces entrézites, la gauche vient au pouvoir, et, des le mois d'avril 1982, Michel Crépeau, probablement tisonné par le député de la 5º circonscription de la Giroode, qui apparieur la mêmte teaffance du parti radical, fabrique un

Exterminer la tourterelle prit le caractère d'un devoir civique...

arrêté autorisant de nouveau la chasse a la tourte-relle du 1^{er} au 23 mai, ruioant ainsi les efforts déployes depuis plus de vingt ans par les protecteurs de la nature (par la meme occasion, le ministre de l'Environnement autorise également l'ouverture du tir de la tourterelle des le 22 août, soit avant l'ouverture générale).

Rebelote eu 1983 et 1984, les arrètes étant signés cette fois par Huguette Bouchardeau, doot il semble d'ailleurs qu'elle n'ait agi que sur instructions des plus hautes sphères, en vertu de considérations d'ectorales complètement étrangères à ses propres convictions. Dans les lettres échangées à ce traite autre Discon Baris consilles bullestes trétes. uriet entre Pierre Petit, conseiller-biologiste régional, et Huguette Bouchardeau, le premier insiste notamment sur les difficultés supplémentaires ren-contrées depuis queiques années dans le Sabel par contrées depuis queiques années dans le Sahet par les oiseaux maigrateurs, du fait de la s'échereuse, et zur le préjudice porté à toute l'avifaune médocai-ne, en pléine période de reproduction ou de migration prenutralle, par les chasses printanières. Le ministre lui oppose la difficulté, hien réelle, de faire respecter, sans décréter l'état de slège dans le Médoc, une mourre d'interdiction extrêmement impopulaire, et son intention de commander dans le president désir une civile enropfortie cource. les meilleurs délais une étude approfondie concer-nant l'impact de la chasse printanière sur les populations de tourterelles des bois.

Estre temps, la Féderation française des sociétés de protection de la nature et la Ligue pour la protection des oissaux oot porté l'affaire devant le Conseil d'Etat, qui vient de trancher dans leur sens, en se référant à la directive européeane de 1979. C'est la première fois, semble-t-il, que dans une affaire de ce genre cette instance se détermine par rapport à un règlement supranational, et ce précèdent est évidenment de très bon augure pour tout ce qui concerne la protection de la

Se n'est nes, manifestement, l'avis de M. Ribou-

tes, qui préside le Comité de défense de la chasse à la tourterelle, et vice-préside l'Union nationale de défense des chasses traditionnelles françaises. S'il existait, quelque part, une association pour la chasse de la pipistrelle au harpoo, il est probable que M. Riboulet siègerait au comité directeur. Au demeurant, et en dépit de ootre parti pris, flagrant dans toute cette affaire, il nous est impossible de le dépeindre sous les traits d'un beauf ou d'uo gros con, pour reprendre la terminologie de Char-ile-Hebdo concernant les chasseurs. Rue Marsans. à Bordeaux, M. Riboulet regne apparemment sans partage sur un petit garage assez vétuste, quasi rupestre, respirant l'honnêteté, enfin tout droit rupestre, respirant l'honnéteté, enfin tout drout oroit d'un film de Gremijon. Même les fiaques d'huile semblent dater d'un autre âge, pour ne rien dire des outils deployés sur l'établi à gauche de l'entrée. A droute, dans sa niche, un bracque allemand almable et silendeux, prime dans plu-sieurs concours et champion pour la bécasse, de toute: les chasses celle que son maître préfère.

vent toute chose, M. Roboulet nous mon-tre la maison d'en face, rue Marsans, où la Gestapo arrêta sous ess yeux un mé-camo sousponné d'avoir saboté un Focka-Wulf sur la base adrienne de Mérignac, et qui ne revint pas de l'ioterrogatoire. t qui ne revint pas de l'ioterrogatoire.

Lui-mème se vante, à demi-ritots, d'avoir fait d'ailler quelques trains sous l'Occupation. Après en avoir fait voir aux « Boches » de
toutes les couleurs, M. Riboulet en usa de la
même façoo avec les patrons. Car il ne fait pas
mystère d'être uo vieux routier de la CGT, ajoutant que « si les gars font conflance à Riboulet,
les et l'ailles et l'ailles et l'ailles de l'ailles d c'est qu'il les a toujours fait gagner ». A l'écouter pendant une heure plaider la cause des chasseurs de lourterelles sans reprendre son souffle, sa voix s'enfant parfois jusqu'à faire trembler les murs de l'a-telier, emberiificotant magistralement son interlocuteur dans les rets d'une argumentation à la fois

spécieuse, percutante et méthodique, on imagine sans peine, en effet, le calvaire que durent vivre ses employeurs avant qu'il ne devienne son propre patron. Nous n'entrerons pas dans le détail de ses récriminations juridiques, essentiellement basées sur ou tel article du Traité de Rome - mu M. Riboulet, sans cesser de nous haranguer comme si cous éclons une foule inamense, extrait en un tournemain d'une pile de dossiers plus haute que lui — délimitant fort étroitement les compétences oes instances communaturares europeennes, arguments ethnologiques, ou sentimentaux, nous paraissent bien plus forts, loraque dans un supreme assaus de lyrisme méridional, putsant aux melleures sources homériques, il écoque les cinns des plus mouvantes et sombres comme les vagues de la mer, et les vois de tourterelles lancées comme des flèches dans la lumière oblique du math. «Ce qu'il y a, moustieux, veper-sous, c'est la benaté de la chose ».

En conclusion, M. Riboulet - qui déià, aujour-En conclusion, M. Midduler — qui deja, sujour-d'hui à Lesparre, demain à Saint-Vivien, mobilise à tours de bras et à grands renforts d'éloquence les chasseurs du Médoc — agite la menace de terribles vengeances, et promet à la gauche une déculotité magistrale dans les circonscriptions électorales concernées.

De son côté, M. Moussours habite une petite maison près de la mer, et sous les pins. Entre le garage de M. Riboulet et la maison de M. Moussours, quelques millions de ceps ous, mais comsours, queduce minioris con cels ou chas sours, des bien prometeurs, s'élancent en rangs serrés à l'assaut des nuages, les canaux filent droit jusqu'au fleuve à travers les prairies inondées, et les « châteaux » si prestigieux paraissent abandonnés sous le ciel de décembre. Jadis hôtetier à Soulacsous le ciel de decembre. Jaans notesier à Soulac-au-Mer. M. Moussours y vit désormais retiré entre sa femme et ses chiens. Moins lyrique que celui de M. Riboulet, son plaldoyer en faveur de la chasse traduit plutôt les préoccupations du commerce local. Les chasseurs fortunés, qui auparavant dé-pensaient sans compter dans le Médoc, vont aujourd'hui flamber en Tunisie, où ils ont tout loisir de tirer en une seule journée plusieurs centaines de tourterelles, et presque autant de cailles vertes. Sans doute ces considérations nui-

cailles vertes. Sans doute ces considérations nut-sent-elles un peu à l'image d'une chasse vernaci-laire, enracinée dans les traditions d'un terroir. Mais M. Moussours o'y voit pas malice, pas plus que lorsqu'il cite le nom d'une famille fort illustre, et qui sur ses vastes propriétés, en toute illégalité, lousit chaque sanée quantité de pylones à raison d'au moins 2.000 francs l'un.

our le reste, à l'unisson de M. Ribou-let, M. Moussours insiste sur les énormes sacrifices délà consentis par les chasseurs, qui avaient créé entre Soulac et la Pointe de Grave une rénerve où les tourterelles jouissaient du droit d'a-sile, et tout à fait renoncé à tirer in-considérement des espèces protégées (sur ce deraler point, un observateur de la SEPANSO (I) confirme qu'en mai 1984, on put voir ao moins deux tadornes de Belou survoier sans dommages une tadornes de Belou survoler sans dommages une zone à forte densité de pylónes). A peine remis d'un gros rhume attrapé à courre le tièvre en Poi-tou. M. Moussours prépare déjà une nouvelle ex-pédition contre le canard dans la Brenne. Chasseur Insatiable, par surcroît licutenant de louvetterie, et ocanmoins honnète homme, il voit se profiler derrière l'ioterdiction de la tourterelle un vaste com rière l'ioterdiction de la tourterelle un vaste com-plot visant toutes les chasses traditionnelles — l'a-louette à la pante, la palombe au filet, le canard à la tonne... — aussi aberrantes, vues de loin, que populaires dans le Sud-Ouest. Sur toutes ces que-tions, les oiseaux et les chasseurs devraient être consultés prochainement — séparément — par voie de référendum.

de reservations.
(1) Société pour l'étude, la protection et l'aména-gement de la nature dans le Sud-Ouest.

Source : Libération , mercredi 26 décembre 1984

Nºs 51 525 - 51 526

Fédération française des sociétés de protection de la nature REPUBLIQUE PRANCATUE

et autres

-;-;-;-;-;-;-;-;-;-

Séance du 21 novembre 1984 Lecture du 7 décembre 1984

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS -:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux (Section du Contentieux, 5ème et 3ème sous-sections réunies),

5ème Sous-Section Sur le rapport de la de la Section du Contentieux,



Vu, 1°) la requête enregistrée le 21 juin 1983 au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat sous le n° 51 525, présentée par la fédération française des sociétés de protection de la nature, dont le siège social est 57 rue Cuvier à Paris (5ème), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, par la société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France, dont le siège social est 57 rue Cuvier à Paris (5ème), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège et par la ligue française pour la protection des oiseaux, dont le siège social est à la Corderie royale à Rochefort (Charente-Maritime), et tendant à ce que le Conseil d'Etat annule l'arrêté en date du 20 avril 1983 du secrétaire d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie modifiant l'arrêté permanent sur la police de la chasse dans le département de la Gironde;

2°) la requête enregistrée le 21 juin 1983 au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat sous le n° 51 526 présentée par les associations susmentionnées, auteurs du pourvoi n° 51 525 et tendant à ce que le Conseil d'Etat annule l'arrêté en date du 20 avril 1983 du secrétaire d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie fixant la période d'ouverture de la chasse à la tourterelle dans le Médoc en 1983;

Vu les autres pièces produites et jointes aux dossiers;

Vu le code rural ;

Vu la directive du conseil des communautés économiques européennes du 2 ayril 1979 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 et le décret du 30 septembre 1953 ;

Vu la loi du 30 décembre 1977 ;

Après avoir entendu le rapport de Elle Langlade, Auditeur, et les conclusions de M. Dutheillet de Lamothe, Commissaire du Gouvernement ;

Considérant que les requêtes susvisées de la fédération française des sociétés de protection de la nature, de la société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de Françe et de la ligue française pour la protection des oiseaux présentent à juger des questions semblables ; qu'il y a lieu de les joindre pour statuer par une seule décision ;

Considérant que les associations requérantes ont intérêt et par suite qualité pour demander l'annulation des arrêtés réglementaires attaqués ; que leurs requêtes sont motivées de manière suffisamment explicite ;

Sans qu'il soit besoin d'examiner l'autre moyen des requêtes;

Considérant qu'il ressort clairement des stipulations de l'article 189 du traité du 25 mars 1957 que les directives du conseil des communautés économiques européennes lient les Etats membres "quant au résultat à atteindre"; que si, pour atteindre le résultat qu'elles définissent, les autorités nationales, qui sont tenues d'adapter la législation et la réglementation des Etats membres aux directives qui leur sont destinées, restent seules compétentes pour décider de la forme à donner à l'exécution de ces directives et pour fixer ellesmêmes, sous le contrôle des juridictions nationales, les moyens propres à leur faire produire leurs effets en droit interné, ces autorités ne peuvent légalement édicter des dispositions réglementaires qui seraient contraires aux objectifs définis, par les directives dont il s'agit;

Considérant que, selon les dispositions de l'article 7 paragraphe 4 de la directive du conseil n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, publiée au Journal officiel des communautés européennes du 25 avril 1979, les Etats membres veillent à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant la période nidicole ni pendant les différents stades de production et de dépendance. Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, ils veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation

la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification ;

Considérant que l'arrêté pris par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre charge de l'environnemet et de la qualité de la vie le 20 avril 1983 modifiant l'arrêté réglementaire permanent sur la police de la chasse dans le département de la Gironde du 19 avril 1974 a eu pour objet, en ajoutant à cet arrêté un article 10 bis concernant la chasse à la tourterelle dans le ledoc, de prévoir, pour l'arrondissement de Lesparre et pour douze communes de l'arrondissement de Bordeaux, une période d'ouverture spécifique de la chasse à la tourterelle à fixer chaque année et correspondant aux passages de retour de cette espece migratrice, et d'autoriser, à des conditions restrictives, la chasse de ladite espèce pendant cette période ; que, par un autre arrête de la date du 20 avril 1983, le secrétaire d'Etat a fixe pour l'année 1983 cette période d'ouverture spécifique du 1er au 23 mai ; que ces dispositions ne se justifient pas par des objectifs entrant au nombre de ceux que mentionne l'article 9 de ladite directive prévoyant certaines dérogations à celle-c1; que ces dispositions réglementaires ont été ainsi prises en méconnaissance des objectifs définis par la directive ci-dessus mentionnée et encourent, des lors, l'annulation ;

DECIDE

Article ler : Les arrêtés susvisés du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'environnement et de la qualité de la vie en date du 20 avril 1983 sont annulés.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à la fédération française des sociétés de protection de la nature, à la société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France, à la ligue française pour la protection des oiseaux et au ministre de l'environnement.

COMMISSION CHASSE

LORS DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 1984, LA COMMISSION CHASSE DE LA FFSPN A DECIDE D'ADOPTER LA MOTION CI-DESSOUS ET D'EN DEMANDER LA PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA MISSION COLIN SUR LA REFORME DE LA CHASSE.

Les participants à la Table Ronde,

estimant que des sommes fabuleuses ont parfois été dépensées pour effectuer des introductions,
constatant l'absence, à quelques exceptions près, d'études écologiques préalables et de suivis scientifiques et économiques,

rappellent les dangers de telles actions ;

pour l'homme

La croyance que l'introduction de plantes ou d'animaux terrestres ou aquatiques "miracles" compense la dégradation généralisée des milieux naturels terrestres et l'augmentation de la pollution dans le réseau hydrographique, est utopique.

pour l'environnement

- élimination d'éléments de la flore et de la faune autochtone :
- 1º par apports d'espèces introduites résistantes, porteuses de parasites ou de germes pathogènes transmissibles aux espèces indigènes non résistantes,
- 2º par explosion démographique (absence de prédateurs ubiquistes ou de parasites) pouvant entraîner des dégâts aussi bien à la flore et à la faune sauvages qu'aux plantes cultivées.
- pol·lution génétique lorsqu'il s'agit d'espèces voisines ou de sous-espèces.

rappellent la loi du 10 juillet 1976 qui précise;

"la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent, sont d'intérêt général".

Demandent :

- qu'une priorité soit donnée à :
- 1º l'arrêt de la dégradation de notre patrimoine naturel et à la reconstitution des populations végétales et animales menacées de disparition.
- 2º la création d'un vaste programme d'écologie appliquée dans le cadre d'un plan de gestion pour les espèces autochtones faisant l'objet de prélèvements (pêche, chasse, cueillette, ...) et pour les milieux dans lesquels elles vivent, en concertation avec tous les organismes scientifiques, associations et ministères concernés.
- que soient stoppées, pendant une durée de deux ans, toutes les importations d'animaux et de végétaux vivants destinés à être implantés sur le territoire français.

Demandent pour toutes les espèces introduites, particulièrement pour celles qui le furent frauduleusement (Sylvilagus floridanus, certaines écrivisses américaines, saumon coho, pins, etc..) que des études approfondies soient entreprises, portant notamment :

- sur les intéractions avec la faune, la flore et l'Homme, y compris sous les aspects sanitaires,
- sur leurs capacités d'explosion démographique et de compétition avec les populations indigènes risquant de provoquer des dégâts compromettant le devenir de la faune et de la flore sauvages ou le rendement des cultures et des élevages.

Insistent sur la nécessité d'assurer une large diffusion, à la collectivité nationale, des résultats obtenus : la confidentialité inadmissible sur le plan administratif depuis la loi de 1978 sur l'accès aux documents administratifs est intolérable dans le cas de la recherche, qu'elle soit effectuée sur contrat ou non.

Demandent qu'en cas de conclusion négative, il soit procédé à l'éradication des espèces incriminées comme le demande le Conseil de l'Europe pour le Sylvilagus et que, pendant la durée des études et après leur achèvement, toute nouvelle introduction frauduleuse soit lourdement sanctionnée quel qu'en soit le responsable (personne physique ou organisme) avec publication des sanctions.

Estiment que, si pour des raisons d'ordre alimentaire, il est nécessaire de procéder à des importations d'espèces (champignons, escargots, grenouilles, saumons, etc..) susceptibles de s'acclimater dans notre pays, et dans l'attente que la gestion rationnelle des populations autochtones et de leurs élevages enrayent cette fuite de devises, ces importations ne doivent comporter, comme c'est la règle dans les pays

scandinaves, que des individus cuits ou surgelés (avec un vrai contrôle sanitaire).

Demandent que :

- pendant les deux ans évoqués ci-dessus, le Ministère de l'Environnement, en accord avec les ministères concernés (Agriculture, Mer, Industrie, etc..) réalise avec les organismes de recherche et les services concernés, un bilan scientifique et économique dans les domaines concernant :
- 1º les introductions et les réintroductions,
 2º les renforcements de populations et les repeuplements.

Ce bilan doit considérer tous les aspects du problème: motivation, histoire de l'introduction, évolution spatio-temporelle des populations (principaux paramètres démographiques, croissance, étude comparée avec les populations souches dans leur pays d'origine), transmission de maladies aux espèces autochtones (peste des écrevisses, maladies des huîtres, champignons parasites de plantes, etc), intérêt économique par rapport aux espèces autochtones, évaluation chiffrée des coûts de l'opération (importation, bâtiments d'élevage, opérations de diffusion, etc).

- une réunion soit organisée par le Ministère de l'Environnement rassemblant tous les résultats des études programmées pendant ces deux ans et conduisant à une estimation de type coûtbénéfice et à une évaluation des conséquences sur la conservation de notre patrimoine génétique.

Souhaitent vivement, après la publication des Actes du Colloque des 18/22 octobre 1982, que le Ministère de l'Environnement organise une table ronde comprenant scientifiques, administratifs et utilisateurs. Celle-ci devra aboutir :

- à la sortie d'une charte, la plus complète possible, sur la gestion dupatrimoine génétique de la France,
- à l'élaboration et au vote de textes législatifs sur les introductions, réintroductions, repeuplements, etc,
- à une politique d'information et de diffusion, à tous les niveaux de l'enseignement et en collaboration avec tous les ministères concernés, des résultats récents de la recherche portant sur la connaissance du patrimoine génétique naturel, sur sa protection et sa gestion,

- à la gestion d'un Haut Comité, comprenant une majorité de chercheurs en biologie de l'environnement, chargé:
- 1º d'étudier les demandes d'introduction et de donner son avis,
- 2º en cas de réponse positive, d'assurer le suivi du projet,
- 3º de donner un avis définitif quant à la propagation de l'espèce sur le territoire français.

MOTION ADOPTEE PAR LA TABLE RONDE, organisée par la Société de Biogéographie, au Muséum National d'Histoire Naturelle, du 18 au 22.10.82

COMMISSION CHASSE

La prochaine réunion de la Commision chasse aura lieu le samedi 9 Février à 10 h 00 à la FFSPN. Il ne sera pas envoyé d'autres convocations.

Monsieur COLIN, parlementaire chargé de mission pour les problèmes de la chasse, doit présenter son questionnaire le 15 Janvier prochain.

Le compte rendu de la Commission chasse du 15 Décembre 84 est disponible contre une enveloppe $\frac{1}{2}$ format A4 timbrée à 2,40 F (avec l'adresse) à la FFSPN. Il sera envoyé à tous les participants.



agriculture

L'AGRICULTURE ET LA NATURE EN GRANDE BRETAGNE

CES QUELQUES REFLEXIONS SUR L'AGRICULTURE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN GRANDE-BRETAGNE, FAITES PAR JOHN A. BURTON DANS LA REVUE "ORYX" D'OCTOBRE 1984, ONT ETE TRADUITFS EN FRANCAIS PAR LE RESPONSABLE DU RESEAU AGRICULTURE DE LA FFSPN. A VOUS DE LES UTILISER EFFICACEMENT!

L'AGRICULTEUR-GARDIEN DE LA NATURE OU L'AGRICULTEUR-VANDALE...

On nous dit souvent que les agriculteurs ne sont pas opposés à la conservation de la nature mais qu'ils sont ses véritables gardiens. La vérité est que la majeure partie serait mieux qualifiée par le terme de vandales. Peu nombreux sont ceux qui, instinctivement, essaient de préserver le paysage traditionnel et ils accréditent la croyance selon laquelle ils sont les gardiens de droit de la nature et qu'ils doivent, donc, ne pas être assujettis à une législation restrictive.

Les faits sont tout autres. La grande majorité des changements incontrôlés les plus dommageables à la nature en Grande-Bretagne sont le fait des agriculteurs, souvent forcés au vandalisme par la politique du Minis-tère de l'Agriculture et de la Communauté Européenne. Si un spéculateur industriel veut abattre un monument vieux de 400 ans, il doit en demander l'autorisation au Plan et l'opinion de tous ceux qui sont concernés par le site doit être prise en compte. Si un responsable local veut niveler un site pour construïre une nouvelle route, une enquête publique est ouverte. Mais si un agriculteur veut passer au bulldozer un paysage vieux de quelques centaines d'années pour spéculer sur les subsides de la C.E.E., non seulement il peut le faire sans consulter qui que ce soit dans le voisinage, mais il obtiendra probablement une prime du Ministère de l'Agriculture pour l'aider ! Il peut abattre les arbres, raser les haies, agir sur le niveau des nappes, laisser les engrais et les pesticides s'écouler dans les fossés, les herbicides être entrainés dans les jardins et le vent balayer la campagne privée de ses haies et encore, il n'y a quasiment rien à faire contre, sinon de le traîner en justice. C'est une opération coû-teuse, qui prend du temps et qui ne donnera pas réellement réparation, même si les dégâts substantiels peuvent avoir été prouvés.

C'EST LE CONTRIBUABLE QUI FINANCE CE VANDALISME...

Pourquoi continuer à tolérer une telle situation? Au cours des six premiers mois où j'habitais le Suffolk, sur le terrain immédiatement adjacent, j'ai vu un agriculteur récupérer trois acres de prairie avec des haies, en comblant une mare, pour les ajouter à une grande plaine plate et augmenter ainsi la montagne céréalière de Grande-Bretagne. Quoiqu'on ne donne plus de prime pour arracher les haies, nous, les contribuables, payons les centaines de mètres de drains et il se trouve justement que le coût de la pose des drains inclut celui de l'arrachage des haies.

Āucun doute que nous, les contribuables, paierons le grain produit par cet agriculteur bien au-dessus du cours mondial, et nous paierons aussi son stockage jusqu'à ce qu'il

soit vendu à perte.

De l'autre côté de mon jardin, un autre agriculteur a rasé une haie plus large encore, durant la deuxième semaine de mai, quand elle était pleine d'oiseaux qui nidifiaient. C'étaient un acte de pur vandalisme mais sans doute lui permettra-t-il de produire quelques gallons supplémentaires à ajouter au lac de lait, après le resemis des vieilles prairies et la pose de drains. J'attends maintenant de voir mes mares se tarir grâce à l'abaissement de la nappe. A la mi-juin, le même agriculteur a progressé encore d'un quart de mile en arrachant à nouveau des haies et en abattant encore des arbres pour gagner à peine plus d'un acre, tuant les oiseaux au nid, tourterelles, bruants jaunes et bien d'autres sans doute, au cours de l'opération. Tout citoyen qui en ferait autant serait rigoureusement poursuivi par la ligue de protection des oiseaux.

Pourquoi nous, les Britanniques, tolérons-nous un comportement aussi égoïste ? Pourquoi continuons-nous à le financer ? Une bonne proportion des agriculteurs responsables de la plupart des dégâts sont déjà prospères. Les petits exploitants et les petits propriétaires, pour leur part, sont rarement bien servis lors de la

distribution des primes.

II FAUT RÉAGIR!

Il est temps que nous, Britanniques, demandions nos droits, notre droit à un environnement convenable. Nous ne devrions pas permettre aux agriculteurs de détruire systématiquement une campagne qui a mis des siècles à se façonner. Même si ces agriculteurs qui, par souci du profit arrachent les taillis et les haies, comblent les mares, dans un élan de remords essayaient de remettre en état le paysage qu'ils ont acheté ou dont ils ont hérité, il est douteux que leurs efforts porteraient leurs fruits avant que leurs petits-enfants ne soient devent s adultes.

Il est temps que l'agriculture soit soumise exactement au même type de contrôle que l'industrie, avec ou sans primes. Si nous devons payer des primes, qu'elles ne le soient pas pour la destruction mais pour la sauvegarde, de sorte que les primes soient utilisées pour le bien de tous et non pas pour l'enrichissement excessif d'une minorité.

Source : John A. Burton Extrait de "Oryx" Vol. 13, Oct. 1984

-pollution

L'ESSENCE SANS PLOMB

LA FRANCE RETARDE LA PRISE DES DÉCISIONS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Les Amis de la Terre s'étonnent de l'attitude adoptée par la France le 6 décembre à Bruxelles, attitude qui a pour résultat de ralentir considérablement le processus de dépollution des voitures entamé au niveau européen. Devant la dégradation stupéfiante et accélérée de la forêt européenne et en partie française, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, Madame Bouchardeau, nous avait habitués ces derniers temps à un discours beaucoup plus orienté vers des mesures efficaces et rapides de lutte contre une pollution dont elle évalue le coût à 140 milliards de francs par an. D'autre part, le 3 décembre, lors d'une rencon-

D'autre part, le 3 décembre, lors d'une rencontre entre le premier ministre et les Amis de la Terre à Matignon, Monsieur Fabius nous avait fait connaître la très grande importance qu'il attachait à la lutte contre les pluies acides et la pollution automobile.

Or, à Bruxelles, la France s'est dérobée sur les points suivants :

 Elle s'oppose à la réduction de 0,40 g/l à 0,15 g/l du plomb contenu dans l'essence, contrevenant à une directive européenne;

 Elle a décidé de retarder le plus longtemps possible, peut-être au delà de 1995, l'utilisation des pots catalytiques trois voies sur l'ensemble du parc automobile renouvelé.

3. Elle n'a pas encore rendu public ses études d'impact sur l'utilisation abusive des additifs à base d'alcool et d'hydrocarbure aromatique polynucléaire réputés cancérigènes s'ils sont utilisés dans de l'essence sans plomb, sans pot catalytique.

4. Enfin, il est notoire que la France est opposée à l'article 12 du projet de directive européenne qui demande aux Etats membres d'adopter des mesures appropriées pour s'assurer que l'utilisation d'essence au plomb est interdite sur les véhicules à essence sans plomb. Ce détournement du carburant est possible si les nouvelles voitures dites sans plomb ne sont pas équipées de pots catalytiques trois voies.

Les Amis de la Terre en concluent qu'aucune mesure réaliste pour enrayer rapidement et efficacement la pollution automobile, n'a été prise ce 6 décembre à Bruxelles.

L'OPPOSITION

DES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES FRANÇAIS

Les Amis de la Terre relèvent les inexactitudes suivantes dans l'argumentation des constructeurs d'automobiles :

- 1. "Les voitures pèsent pour 6% dans le phénomène des pluies acides". C'est faux car les oxydes d'azote, qui proviennent majoritairement des voitures, sont responsables d'au moins 30% des dépôts acides. De plus l'ozone, qui attaque le cuticule des feuilles et des aiguilles, permet à l'acidité de pénétrer dans les arbres et joue donc un rôle très important dans le dépérissement des forêts, or, la formation de ce gaz demande la présence simultannée d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures imbrûlés, une circonstance qui se rencontre seulement dans les émissions des voitures. Les normes américaines d'émission des oxydes d'azote sont d'ailleurs 6 à 10 fois plus sévères que celles envisagées en Europe pour 1989.
- 2. Les voitures sont responsables à 95% de la pollution de l'air par le plomb et à 70% des taux dangereux de plomb dans le sang ("plombémie").
- 3. Enfin les voitures sont à l'origine de la pollution massive de l'air des villes par le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures imbrûlés, les aldéhydes et autres acides. Ces corps sont responsables d'un nombre croissant de maladies pulmonaires et cardiaques, de cancers, et de maladies nerveuses chez les enfants.

Seule l'utilisation de l'essence sans plomb et des pots catalytiques à trois voies peut, dans la décenniequi vient, remédier de façon spectaculaire à cet état de choses. Les Amis de la Terre notent d'ailleurs que les constructeurs d'automobiles avouent ne pas avoir d'autre parade technique rapidement disponible.

Leur seul argument est qu'il leur faut gagner du temps sur leurs concurrents. Mais, pendant ce temps, ceux-ci progressent et cette politique attentiste est négative dans un monde où la

technique avance à pas de géant.

Le temps n'est plus de dire, comme les constructeurs, "Dans l'industrie, tout changement rapide est une catastrophe". La modernisation de notre industrie exige les efforts de tous et Monsieur L. Fabius ne nous contredira pas sur ce point.

LUTTE CONTRE LES PLUIES ACIDES

LES FORETS FRANÇAISE FACE AU PHENOMÈNE PRÉOCCUPANT

DES PLUIES ACIDES

Dans le cadre de la politique d'ensemble du Gouvernement en faveur de la forêt, Madame le Ministre de l'Environnement a présenté au Conseil des Ministres une communication sur les mesures nationales et communautaires, prises ou en discussion, en vue de combattre les pluies acides.

Les causes de ce phénomène complexe n'étant pas totalement élucidées, il convient de poursuivre les efforts de recherche entrepris. La France a déjà pris plusieurs initiatives en ce domaine : le Président de la République a proposé une conférence mondiale pour mobiliser la communauté internationale sur les atteintes aux forêts des pays du Nord et du Sud ; le Conseil des Ministres du 22 février 1984 a prévu l'accroissement du potentiel de recherche et d'observation et fixé l'objectif de réduction de moitié des émissions annuelles de dioxyde de soufre en France entre 1980 et 1990 ; le Premier Ministre a désigné M. Valroff, député des Vosges, comme parlementaire en mission chargé de préparer pour le Gouvernement les orientations stratégiques des actions nécessaires dans le cadre de cette mission, M. Valroff examinera la nature des mécanismes financiers permettant d'accélérer la lutte contre les pluies acides. Le Gouvernement contribue activement à la définition des normes européennes pour les grandes installations de combustion et la pollution automobile.

A cet égard, la France souhaite que les travaux des Communautés européennes, relatifs à l'essence sans plomb et aux pollutions de l'air par les gaz des moteurs, aboutissent rapidement, et elle demande que des mesures soient simultanement adoptées en ce qui concerne les émissions des poids lourds et l'harmonisation des limitations

de vitesse en Europe qui est la seule mesure capable d'apporter une réduction immédiate des pollutions automobiles. Le Gouvernement a décidé de renforcer la réglementation nationale pour les activités industrielles non visées par les normes communautaires. Cette réglementation concerne notamment les rejets d'oxyde de soufre, d'hydrocarbures, de chlore et de fluor, avec le souci d'une adaptation progressive de l'appareil industriel. Dans le même esprit, un

important programme de recherche est en cours pour le développement des technologies compétitives et propres, et la France a souligné le souhait que soit mis en oeuvre un programme communautaire de recherche sur le développement de technologies automobiles propres.

Le dossier de presse "Lutte contre les pluies acides" réalisé par le Ministère de l'Environnement peut être consulté à la FFSPN

57 rue Cuvier Maison de Chevreuil 75005 Paris

énergie

Electricité et gaz (E.D.F.).

52362. — 25 juin 1984. — M. Marius Massa attire l'attention de M. la secrétaire d'Etat suprès du ministre du redéploisment industriel et du commerce extérieur, chargé de l'anergle, sur l'inquiétude qu'expriment d'une part l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, à l'égard de l'augmentation importante en 1983 de la consomntation de carburants et d'électricité, et d'autre part E.D.F., qui sollicite l'aide de ses retraités pour parvenir à accroître l'écoulement de sa production. Il lui demande s'il n'y a pas là matière à contradiction, et si E.D.F. n'est pas victime d'une capacité de production qu'elle se doit impérativement pour contenir son déficit, d'écouler, et qui serait bien supérieure aux besoins présents et à venir de notre pays.

Répanse. — La politique énergétique de la France a pour priorité essentielle de desserrer la contrainte extérieure qui entrave sa croissance et comporte à ce titre deux volets complémentaires : l' une politique de maîtrise de la demande, visant à modèrer la progression des besoins en énergie et à substituer au pétrole des énergies alternatives; 2' une politique de l'offre, par le développement d'énergies nationales à un prix compétitif, et la diversification des approvisionnements extérieurs indispensables. L'électricité représente à cet égard une opportunité considérable pour le pays el il importe d'optimiser l'utilisation de cette énergie qui est aujourd'hui, en raison de l'important effort d'équipement consenti par lu collectivité, une énergie à 80 p. 100 nationale. L'industrie nucléaire française est la deuxième du monde. En 1990, le nucléaire constituera 75 p. 100 de la production française d'électricité contre moins de 30 p. 100 pour les autres puys développés. La France doit tire le meilleur parti de cet avantage en développant les usages de l'électricité, en priorité dans son industrie, et en exportant l'électricité. Ainsi, lors du Conseil des ministres du 27 juillet 1983, une politique volonturiste de développement des usages industriels de l'électricité a été décidée. C'est en effet dans ce secteur que le potentiel de développement des consonnatations est le plus important et que la pénétration de l'électricité aura le plus d'impact sur l'économie nationale. En conséquence, un objectif de placenients supplémentaires de 5 milliards de kilowatt-heure par an dans le secteur industriel a été retenu à compter de 1985, l'objectif étant de 4 milliards de kilowatt-heure en 1984. Par ailleurs, les bons résultats réalisés à l'exportation d'électricité cette innée et leurs perspectives d'ici à la fin de la décennie devraient permettre de valoriser au mieux les disponibilités nucléaires, et concourrir au retour à l'équilibre des comptes d'Electricité de France,

Source : Journal Officiel Débats parlementaires Assemblée Nationale 12 novembre 1984

FÉDÉRATION FRANÇAISE

DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE



MADAME, MONSIEUR,

Nous vous prions de trouver ci-joint, une première liste des signataires du Manifeste pour la sauvegarde du patrimoine naturel de Terre Adélie que nous avons lancé le 25 octobre 1984.

Paris, 10 Décembre 1984





SOCIETE NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE

équipement

MANIFESTE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUPEL DE TERRE ADELLE

L'archipel de Pointe Géologie en Terre Adélie, fraction du continent Antarctique dont la France n'est que gestionnaire, est un site exceptionnel pour son avifaune.

Le projet d'implantation d'une base aérienne de transit, essentiellement destinée au développement des recherches devant être ménées à l'intérieur du continent Antarctique, fait peser une grave menace sur les richesses naturelles de cet archipel.

Le Comité international des Sages réunit à la demande de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Dom-Tom "préconisant une réduction de l'activité générale humaine dans l'archipel" a déclaré ne pouvoir "qu'être défavorable par principe à tout projet d'extension des installations et doncau projet de piste".

Nous, soussignés, déclarons nous opposer au projet actuel ét souhaiter qu'une. étude sérieuse prenne enfin en compte les aiternatives possibles (piste sur le glacier, navire polaire, meilleure coopération internationale, etc.) pour améliorer les liaisons avec la Terre Adélie et y permettre le maintien et le développement de la recherche sans dégrader le patrimoine naturel.

Enseignement supérieur et recherche

France

Professeurs Jean DORST, Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, Théodore MONOD, ASSENMACHER, FONTAINE, BUVAT, JOUVET, CARLI, membres de l'Institut. Professeurs LE DEMEZET, GLEMAREC, LUCAS, PENOT, CARRON, GRAVELLE, BABIN, Université de Brest. Professeurs LEBRETON, membre du Haut Comité à l'Environnement, ROUX, DEMARCQ, BERTHET, Université de Lyon. Professeurs DEVILLERS, DE RICQLES, DOLLFUS, JOLY, TURQUIER, COLLENOT, Universités Paris VII et Pierre et Marie Curie. Professeurs RAMADE, SAMUEL, Université Paris Sud Orsay. Professeur VIVIER, Université de Lille. Professeur FLAMANT, Université d'Aix-Marseille. Professeur CARBIENER, Université de Strasbourg. Professeur LABEYRIE, membre du Haut Comité à l'Environnement, Université de Pau. Professeur FLAMANT, Université de Montpellier. Professeur HENRY. Ecole Polytechnique. Professeur LEFEUVRE, président du Comité Ecologie et Gestion du patrimoine naturel. Professeurs FROCHOT, Université de Dijon, BOURLIERE. président de l'International Association for Ecology, et Monsieur LECOMTE, président du Comité permanent du Conseil National de Protection de la Nature, mem-

bres du Comité International des Sages sur le projet de base aérienne en Terre Adélie, Jean Pierre RAFFIN, président de la commission "l'Environnement et l'Equilibre des Espèces et ses milieux" du Haut Comité à l'Environnement. Madame Germaine RICOU, Maître de recherche INRA Rouen. Yvon LE MAHO. professeur, DEJOURS, CNRS, Strasbourg, M. F. ROUX, Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, Monsieur Roger BELBEOCH. physicien nucléaire, Saclay. Anne COLLET cétologue, Centre d'Etude des Mammifères marins, La Rochelle.

Grande Bretagne Professeur Mason, Université d'Essex.

Nouvelle Zélande

Docteurs C.R. Wallace, C.S. Nelson, C.G. Harfoot, Université de Waikato. Professeurs D. Mac Gregor, A.F. Mark, G.P. Leader, Université d'Otago. Professeurs R.L.W. Argrill, J.A.F.Garick, Docteur P.J. Barret, Monsieur le Maître de Conférence Sir Charles Flemming, Sir Guy Powles, Université de Wellington. Professeur Young, Université d'Auckland.

Suisse

Professeurs Giorgio Pilleri, cétologue. E. Lang, Centre de recherche ornithologique. H. Burla, Université de Zurich. Docteurs P.Roch, Genève, R. Hainard, Bernex.

Suède

Professeurs Lundberg, Académie Royale des Sciences, Stromberg, Bengt, Humbendick, Directeur honoraire du Muséum d'histoire naturelle. Docteur Dybern, Institut de recherches marines.

Danemark

Professeurs Bent Jorgensen, Institut de zoologie, Copenhague, Bent Muus, Niels Haarlov, Arne Stinus.

Associations scientifiques - organismes de recherche

- Institut européen d'écologie
- Conseil de la Société d'écologie
- Association des biologistes du Quebec
- Société zoologique de Francfort
- Département de zoologie de l'Université d'Auckland (Nouvelle Zélande)

Mouvements et associations de protection de l'environnement

international : Conseil international pour la protection des oiseaux (CIPO)

Greenpeace

Fondation Cousteau

Fédération française des Sociétés de protection de la nature France :

Ligue pour la protection des oiseaux

Société nationale de protection de la nature

Les Amis de la terre Espace pour Demain Les Verts

World Wildlife Fund R.F.A.:

Deutscher Tierschutzbund (Société pour la protection des animaux)

Deutscher Bund fur vogelschultz

Belgique :

World Wildlife Fund

Comité d'action pour la défense des animaux en péril Suisse :

World Wildlife Fund Suisse Romande

Laurent Rebeaud, Président du Partiécologiste, Genève

Suède :

Fāltbiologerna

Danemark :

World Wildlife Fund

Nouvelle Zélande: Les Amis de la terre

Focus on Antarctica

Royal forest and bird protection

Action for environment

Antarctic and Southern ocean coalition Environment and conservation organization

	Parlementaires	Australie	Bob Brown
France	Alain Bombard (Député au Parlement européen)	Nelle Zélande:	Hélène Clark
-	Marcel Dehoux (Assemblée Nationale)		Annette King
	Jean Gallet		Noel Scott
	Amedée Renault		Michael Cullen
	Firmin' Bedoussac ,,		Fran Wilde
	Jean Lacombe ,,		James Anderton
	Jean Claude Mezières ,,		Clive Matthewson
	Georges Mesmin ,,		Bruce Gregory
	Roger Rouquette ,,	25	Ruth Ribhardson
	François Loncle ,,	- 11(4) (1	Robson Storey
	Emile Koehl		Katherine O'Regan
			Roger Maxwell
Suède	Oswald Soderqvist		Robert Talbot
			Graeme Lee

PERSONNALITES

Marguerite Yourcenar Henry Cartier-Bresson Olivier Messiaen Renaud Jean Messagier Hervé Bazin et sa famille Brigitte Bardot Paul Guth Benoîte Groult Siné Roland Topor Jacques Paris-de-Bollardière Roland Cat Nino Ferrer Raymond Devos Georges Blond Roger Blachon André Franquin Jacques Tardi Jean Solé Pierre Pellerin Jean Carlier Jean-Jacques Barloy Brice Lalonde Alain Bougrain Dubourg Philippe Druillet Michel Bridenne Maryse de la Grange Charlotte Jullian Yves Lecoca Bernard Sauvat Dave

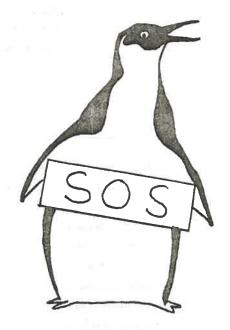
ENVIRONNEMENT

Départements et territoires d'outre-voer (terres australes et autorcsiques : transports aérieus).

53801. — 23 juillet 1984. — M. Georges Mesmin demande à Mme le ministro de l'environnement si une étude d'impact, conforme aux prescriptions de la loi de 1976, sera entreprise au sujet de l'établissement dans l'archipet des l'étrels (Antarctique) d'une piste d'atterrissage. Il lui demande si cette étude sera réalisée dans le détai de six mois précoilsé par le Comité des suges en mars 1984. Dans la négative, si cette étude sera faite rapidement.

Répanse. — Le projet de construction d'une piste d'avistion à Pointe Géologie a soulevé une vive émotion dans l'opinion publique du fait de son impact sur les populations d'oiseaux colonisant ce site d'un exceptionnel intérêt pour l'étude de l'avisaunt entarctique. Un premier document qualifié d'étude d'impact et us répondant pas plus aux obligations posées par la loi du 10 juittet 1976 relative à la protection de la nature qu'aux engagements pris dans le cadre du Traité de l'Antarctique a été réalisé par les expéditions polaires françaises. Pour répondre à ces insuffisances soulignées par le rapport d'un Comité des sages réuni à la demande du gouvernement, une nouvelte étude d'impact a été réalisée par le maître d'ouvrage. Ce document correspond bien à ce qu'on attend d'une étude d'impact. Il a été mis à la disposition du public pour consultation.

Source: Journal Officiel
Débats parlementaires
Assemblée Nationale
12 novembre 1984

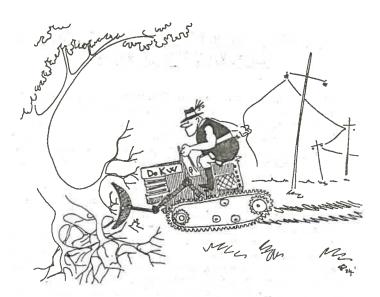


LA DERNIERE GRANDE FORET ALLUVIALE D'EUROPE VA-T-ELLE DISPARAITRE ?

Si nous ne réagissons pas, certainement ! Si nous réagissons, peut-être pas...
En Autriche, la Donaukraftwerk (c'est l'EDF du coin...) s'est mise en tête de construire un barrage sur le Danube (digue de 18 mètres de haut) sur le site de Hainburg, secteur où subsiste encore la plus belle forêt alluviale d'Europe, la forêt d'Auwald.
Les protecteurs de la nature autrichiens, de très nombreux scientifiques se battent sur le terrain contre ce projet démentiel. Nous devons les aider. Comment le faire ?
En écrivant très nombreux à :

M. l'Ambassadeur d'Autriche 6 rue Fabert 75007 Paris

pour exprimer votre indignation devant le projet de construction du barrage hydroélectrique de Hainburg sur le Danube. (Envoyez-nous copie de votre lettre).



EN AUTRICHE, ILS ONT AUSSI
"DES HOMMES AU SERVICE DES HOMMES"...

tourisme

REGLES DE VOL DES ULM

La réglementation de survol des avions est basée sur le principe que ceux-ci doivent rester à un niveau suffisant pour permettre un atterrissage d'urgence sans toutefois mettre les personnes ou les biens en surface en danger. En zone de campagne, en dehors des lieux de décollage et d'atterrissage, les avions (sauf les hélicoptères) doivent voler à une hauteur d'au moins 50 mètres au-dessus du sol, de l'eau ou de tout obstacle naturel et à au moins 150 mètres lorsqu'il y a une personne ou un obstacle artificiel (fixe ou mobile), quel que soit le lieu où ils se trouvent.

En zone d'agglomération, la règlementation est un peu plus complexe car celle-ci varie suivant le type d'avion et l'importance du rassemblement de personnes ou d'animaux.

Il est à noter que le texte ne précise pas s'il s'agit de rassemblements domestiques ou sauvages.

En conséquence, il peut être possible d'obtenir au moins une augmentation de la hauteur minimale de survol, en particulier pour certaines zones où il n'existe pas de législation particulière à ce propos, comme pour les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles. C'est ce qui est en train de se réaliser pour les marais de Brière (zone particulièrement fragile située dans le Parc Naturel Régional de Brière).

Par ailleurs, le département du Jura a pris un arrêté préfectoral interdisant la pratique du delta-plane ou vol libre auprès de certaines falaises nicheuses du faucon pèlerin durant la période de reproduction de cette espèce. Une jurisprudence utile!

NOUVELLES PRATIQUES DE L'EMPLOI

CONTRIBUTION DU RESEAU TOURISME A L'A.G. 85 "COMMUNICATION ET NATURE"

Dans le cadre du Réseau Tourisme, il est apparu intéressant et utile de rencontrer les grandes compagnies d'assurances. L'objectif est d'atteindre, par cette voie, un public qui ne vient pas encore à nous : c'est un public peu sensibilisé à nos préoccupations et beaucoup plus large que celui que nous touchons habituellement.

Ainsi, à l'instar de la F.R.A.P.N.A. 74 qui a contacté tous les agents d'assurances de son département, le Réseau Tourisme a écrit aux compagnies les plus importantes.

Une première réponse tout à fait positive est venue du président de la M.A.I.F. Il nous a fait part d'expériences déjà menées par l'Association pour la Prévention - M.A.I.F.

Ainsi, l'action récemment animée par son antenne de Perpignan conjointement avec les Assurances Mutuelles Agricoles "rame" dans notre sens. En effet, cette action visait à participer à la sauvegarde de la forêt méditerranéenne. L'A.P. M.A.I.F. a réalisé un fascicule pédagogique (envoyé gratuitement à TOUS les établissements scolaires du département) complété d'un jeu de 16 diapos (à emprunter).

Ces documents ont aussi servi aux interventions menées dans 7 écoles de villages ayant particulièrement souffert d'incendies ; chacune consistait en :

- la sensibilisation des élèves à la protection de la forêt (ceux-ci ont pu analyser le processus de dégradation du patrimoine végétal, en évaluer les conséquences écologiques pour la région et, par ce biais, réfléchir aux moyens de prévenir les incendies de forêt),

l'organisation d'une réunion publique d'information et de sensibilisation dans les villages, avec la participation d'organismes concernés par ce problèmes (S.R.A.F., Protection Civile,

D.D.A., associations locales...). Le bilan nettement positif de cette campagne devrait nous encourager à prendre contact avec chaque délégation départementale M.A.I.F. LA FONDATION POUR LA VIE ASSOCIATIVE (FONDA) A ORGANISE LE 17 NOVEMBRE 1984 A ANGERS UN COLLOQUE SUR LE THEME "NOUVELLES PRATIQUES DE L'EMPLOI, NOUVEL ENJEU SOCIAL". MADAME HUGUETTE BOUCHARDEAU, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, Y A ETE INVITEE POUR PARLER DU ROLE DES ASSOCIATIONS FACE A LA CRISE ET AU CHOMAGE. NOUS PRESENTONS CI-DESSOUS QUELQUES EXTRAITS DE SON INTERVENTION LORS DE CE COLLOQUE.

Lorsque ce colloque a été annoncé, je tenais beaucoup à y être présente, parce que le travail que j'ai pu faire avant d'être Ministre, mais aussi le poste de Ministre de l'Environnement, tout cela fait que j'ai toujours été amenée à considérer le travail avec les associations comme l'un des éléments importants de l'évolution sociale dans notre Pays, et c'est de cela que j'aimerais parler. (...)

Ce que nous sommes en train de vivre, est irréversible. Ce que cette mutation condamne comme dépassé, ce n'est pas seulement tout un pan de notre organisation socio-économique mais ce sont aussi les modalités et les formes de la contestation de cette organisation, les formes de la revendication dans cette organisation et de la recherche des alternatives à cette organisation.

C'est pourquoi, tout à l'heure, j'ai beaucoup apprécié le dialogue qui avait lieu à cette table où l'on se demandait s'il fallait que les salariés du monde associatif se définissent avec les mêmes droits que les autres. Quelqu'un disait : "il faut toujours qu'il y ait, de façon bien claire, bien nette, l'entrepreneur qui salarie et le salarié". Et il est vrai que l'on peut, que nous pouvons tous, avoir peur de regarder en face ce qui pourrait être posé au fond par les mutations que suggère le monde associatif, dans l'organisation sociale d'ellemême.

Or, je crois que l'on peut dire, sans démagogie particulière à votre égard, que le monde associatif est probablement un des outils les mieux adaptés à ce genre de mutation. La bonne vieille loi du ler juillet 1901 aura en effet permis aux associations de traverser notre siècle et de répondre à une multitude de besoins qui sont extraordinairement différents les uns des autres. Mais, ce qui est plus remarquable encore, c'est que la "natalité associative" (si vous permettez que j'emploie ce terme) a véritablement explosé au cours des années 70, c'està-dire au moment même où la crise s'installait, où la mutation commençait.

Depuis lors, il me semble que le dynamisme associatif n'a jamais cessé de coller à ce que j'appellerai "la topographie du changement ou au mouvement social : l'action culturelle, les luttes des femmes, la consommation, l'écologie, la technologie ; à chacune de ces phases d'évolution importante du mouvement social, de "vibration" si on peut dire, de ce qui est vivant et de ce qui émerge, apparaissent de nouveaux types d'associations.

Ce sont autant de domaines qui, les uns après les autres, ont connu leur boom associatif, avec, bien sûr, après chaque phase, la mort de certaines associations. Mais, après chaque phase aussi, la permanence d'un monde associatif stable qui continue à représenter ce qu'il y a de vivant dans ces phases de la vie sociale.

Il était donc inéluctable qu'à l'heure de la modernisation industrielle et du tournant économique des années 80, mais aussi au moment où le chômage est le problème social numéro 1, les associations s'emparent des problèmes économi-

ques et de l'emploi. (...)

Mais il y a une autre raison pour que le Ministre de l'Environnement s'intéresse tout particulièrement au monde associatif et aux emplois qu'il peut créer. Lorsqu'on s'occupe d'environnement, on est forcément confronté à propos de toutes sortes de questions (pollution des rivières, assainissement de l'air et destruction des forêts, incohérences des dégats du progrès), au problème du modèle de développement dans lequel se trouve une société, auquel est confrontée cette société que cette société tente d'accomplir. Il se trouve qu'au Ministère de l'Environnement, nous réfléchissons depuis pas mal de temps déjà, sur la manière dont nous pouvons essayer de préconiser des développements d'emplois. Petites structures d'emplois qui font comme une sorte d'économie, de résistance, pour éviter, par exemple, l'effritement de la vie active dans le monde rural et, partant, la dégradation des milieux naturels. Je pense, en particulier, à ce qu'il advient des zones qui se désertifient dans les campagnes, des forêts qui s'embroussaillent (et qui coûtent si cher ensuite en heures de Canadairs pour lutter contre les incendies de forêts); je pense à tout ce travail d'entretien quotidien dont je vais parler tout à l'heure à propos des T.U.C., d'une autre manière que le représentant de Michel Delebarre, mais ce sera absolument complémentaire. (...) N'existe-t-il d'économie que celle qui met le profit au premier rang ? Ne peut-il exister une économie riche de valeur d'entreprise, sans qu'il y ait forcément à la clé - et simplement cela - le besoin et le goût de faire de l'argent ? (...)

Dans une société, d'autre part, où l'Etat se décentralise et où on admet que des besoins sociaux croissants ne peuvent être satisfaits ni par un surcroît d'Etat-Providence, ni par le recours pur et simple au secteur marchand, il y a place aussi pour une catégorie de services qui, s'ils sont nécesaires à l'économie générale n'entrent pas - mais pas du tout ! - dans ce qu'on appelle "les logiques économiques" traditionnelles. C'est bien là l'analyse qui préside, au moins du point de vue du Ministre de l'Environnement, à la mise en place des travaux

d'utilité collective.

Ceux-ci ne se substituent pas aux autres moyens de la lutte contre le chômage (cela a été répété), ils s'y ajoutent, et il faut organiser leur coordination. Cette multiplicité des dispositifs est nécessaire parce que l'ampleur de la reconversion économique interdit de croire qu'on pourra supprimer le chômage du jour au lendemain. Parce qu'il fallait ajouter, donc, aux filières de formation (on en a parlé), un dispo-sitif plus souple, confié à des partenaires qui ne relèvent ni du secteur marchand, ni de l'Etat, un dispositif décentralisé parce que la solidarité n'a de réalité humaine qu'au niveau local. C'est nécessaire, enfin, parce que - vous l'avez souligné - certains jeunes chômeurs ont besoin d'une "qualification sociale" autant que d'une qualification professionnelle - et j'aimerais bien qu'on insiste sur cet aspect des choses.

Mais je voudrais ajouter que les travaux d'utilité collective répondent, à mes yeux, à un double objectif : d'une part, c'est la prise en charge active des jeunes chômeurs les plus démunis, c'est une action de solidarité, un refus d'une société d'exclusion. Mais aussi, et à plus long terme, (et c'est là que je pense devoir introduire des préoccupations de contenu) c'est l'émergence de besoins collectifs non satisfaits qui peuvent conduire à la création

d'activités nouvelles et d'emplois.

Depuis que nous nous occupons de ces travaux d'utilité collective, je dis souvent que le terme que j'ai en charge de mettre en valeur entre "travaux", "utilité" et "collective", c'est "utilité". Je veux dire qu'il est important de faire oeuvre de solidarité, il est important que les jeunes ne se trouvent pas démunis, privés de qualification sociale, mais il est important aussi de se dire que notre société est loin de satisfaire à tous les besoins auxquels elle se trouve devoir faire face, et qu'il y a tout un gisement de tâches utiles qui ne sont pas remplies dans la société actuelle. Croyez bien que, là, le Ministre de l'Environnement en sait quelque chose ! (...)

Il fut un temps où il existait, dans l'activité agricole par exemple une prise en charge spontanée de ces tâches d'entretien. Cela a aujourd'hui disparu. Il y a là, donc, des travaux qui sont réellement utiles et dont il faut

absolument essayer de faire le tour parce que,

colloques-

aussi, ne relevant pas (et heureusement !) d'une intervention lourde de l'Etat qui ajouterait encore à la société d'assistance, ces travaux sont cependant indispensables au maintien de l'activité sociale.

Il y a donc création d'activités de services nouvelles, création aussi — et je voudrais insister sur ce point — d'activités productives nouvelles. Je pense ainsi tout particulièrement à l'identification, à la mobilisation et à la valorisation de ressources, jusque là inexploitées, qu'il s'agisse de la récupération ou de l'élimination des déchets ou de la mobilisation des ressources naturelles, qui sont ignorées en période de prospérité. (...)

Je pense, donc comme vous, que les associations "entrepreneuriales" ne doivent pas être soumises à un statut dérogatoire qui les confinerait dans la marginalité; mais qu'elles doivent bénéficier des moyens spécifiques qui leur permettront de s'intégrer et de faire face à un certain nombre de contraintes économiques. (...)

Je vois, pour ma part, dans ce phénomène, le rejet du travail abstrait, autant que celui des bureaucrates et de la délégation du pouvoir ; mais je n'y vois pas forcément le refus du pragmatisme économique, ni le refus de toute espèce d'action collective. J'y vois, au contraire, l'émergence d'un espace culturel qui, s'il n'est pas absolument conforme à nos projets de société de naguère, n'est pourtant étranger ni à la vocation du monde associatif, ni (vous me permettrez ce sacrifice à mon vocabulaire préféré) ce que j'entends par autogestion.

Huguette BOUCHARDEAU



NATURE EN RESERVES : NATURE EN CONSERVE ?

Ce colloque organisé par l'Association des Journalistes écrivains pour la nature et l'écologie et la Filière écologie de Paris8, aura lieu les vendredi ler et samedi 2 février, dans les locaux de Paris 8. Tous les participants inscrits avant le 25 janvier se verront envoyer ou réserver un dossier complet. Ils recevront de toutes façons un courrier leur donnant des précisions sur le colloque et des explications sur l'art et les manières de venir à l'université.

Ce colloque se veut avant tout un lieu de confrontations d'expériences sur une série de thèmes : le tourisme, les conflits d'usage de l'espace, la chasse, la pédagogie, les activités scientifiques, les systèmes de financement, les réserves abandonnées, la gestion associative, les rapports avec les élus locaux, les modes de protection, etc.

Le principe : des interventions brèves qui donnent largement le temps de répliquer à la salle. La priorité sera toujours donnée, dans les interventions, à ceux qui peuvent témoigner de ce qui se passe dans leur réserve ou dans leur région. C'est ce système qui avait permis au colloque précédent, consacré aux parcs nationaux, d'être largement repris par la presse nationale et la presse régionale.

Pour s'inscrire, pour se renseigner : Daniel EDEL Filière écologie, Université de Paris 8, 2, rue de la Liberté 93526 ST DENIS Tél. (1) 821.63.64, Poste 12.93

DES FILMS POUR AIDER LA MER

Dans le cadre du Salon Nautique, le Secrétariat de la Biennale Européenne du Film sur l'Environnement et l'Association Greenpeace proposent en coopération,

UNE JOURNEE NON-STOP DE PROJECTIONS DE FILMS SUR LA MER ET L'ENVIRONNEMENT MARIN

le vendredi 18 janvier, de 10 à 22 heures, dans la salle de cinéma du C.N.I.T., à la Défense.

Le billet Salon Nautique donnera droit à l'accès gratuit aux projections.

communication-

NE TIREZ PAS (TOUJOURS) SUR LE JOURNALISTE

Il est idiot de condamner l'ordinateur en oubliant l'homme qui l'a inventé, construit, programmé et sans lequel il ne serait qu'un tas de feraille. De même il faut chercher l'homme derrière les médias. Après les avoir approchés plus ou moins (voir le numéro précédent de "La Let tre du hérisson") le candidat-utilisateur ne devrait donc pas tirer des rafales de critiques avant d'avoir fait connaissance avec les hommes et les femmes qui les font vivre, prospérer ou... péricliter par les temps qui courent. Plus disposés qu'on ne le croit à entr'ouvrir ou même à ouvrir leur porte à ceux qui veulent bien ne pas les considérer seulement comme un nom et une adresse à taper sur une enveloppe. Ainsi j'ai constaté que les relations entre militants écologistes et médias sont plus fructueuses dans les régions où des contacts personnels sont noués puis entretenus. Et sauf cas de blocages notoires, plus fructueuses en province où tout le monde se connaît qu'à Paris où les interlocuteurs éventuels sont si nombreux et si souventvictimes de changements d'affectations que tenir à jour les organigrammes des rédactions relève de la performance. Performance rentable lorsqu'on finit par ne plus dire : "Tu devrais téléphoner à "Ouest-France" ou "Libération", à Europe 1 ou FR3" mais plutôt : "Appelle Untel ou Unetelle"... avec lesquels vos relations permanentes sont assez cordiales pour qu'il ou elle ne fasse pas la sourde oreille lorsque le téléphone sonne. Surtout si à l'occasion, on casse la croûte ensemble - même quand on n'a rien à demander - et l'on va jusqu'à échanger des nouvelles des gamins.

Tout n'est pas réglé pour autant car lesjournalistes en rapport avec nos associations sont
rarement directeur, rédacteur en chef ou même
chef des informations. Plus logiquement, ils
sont souvent simples reporters envoyés à la
conférence de presse ou rédacteurs chargés de
dépouiller communiqués et dossiers reçus au
courrier : un courrier si abondant qu'il vous
dicte d'être bref si vous souhaitez être remarqué
et — mieux — retenu pour publication. Quoi
qu'il arrive il ne faut pas que les bons rapports entretenus vous fassent confondre le journal, la station de radio ou de télévision avec
le journaliste que vous connaissez et que vous
auriez tort de rendre responsable de toute
bavure : "Il" ne m'a pas publié ceci... "Il"
ne m'a pas diffusé cela..." alors que ses
supérieurs ont décidé et que lui, s'est souvent
battu en vain pour que "ça passe"... Ce n'est
donc pas à lui ou à elle qu'il faut en vouloir.

On aurait tort de traiter en adversaire un allié objectif. Digne au contraire, d'être aidé en lui fournissant des informations valables, exclusives le plus possible, des dossiers chauds, des communiqués clairs, des textes aux titres accrocheurs qui incitent à la publication en bonne place, etc... Tous documents qui le valorisent lui- même et lui donnent plus de poids au sein de la rédaction pour diffuser ce qui vous intéresse. Il vous en saura gré et affermira son goût pour la rubrique "Environnement" qu'on lui a confiée. Récemment parfois. Aidezle à se mettre au courant sans tenter de le manipuler et vous verrez se transformer sa curiosité professionnelle en sympathie ou même en conviction : plus que les autres, cette rubrique fait des adeptes. Sachons en profiter. Surtout si le journaliste fait son métier honnêtement, ce qui est plus fréquent qu'on ne le croît, malgré les risques. Je pense à tel confrère qui s'est entêté à ne pas modifier un compte-rendu malgré les pressions de l'EDF: avant son départ pour l'exil comme correspondant aux antipodes, j'ai tenu à lui dire mon estime amicale (ça lui fait une belle jambe!) mais à l'époque, aucun des écologistes qui l'avaient longtemps approché et apprécié ne s'est ému longtemps approché et apprécié ne s'est ému. Dure la solitude du coureur de fond ! Oui, évitons de nous tromper de cible lorsqu'une colère de militant - trop souvent justifiée - nous amène à maudire "les" journalistes en même temps que les médias. Evitons même la simple gaffe. Exemple celle faite par un militant "Vert" lors d'un congrès. Ayant à se plaindre d'un grand quotidien parisien, il dressait un vigoureux réquisitoire sans avoir pris la peine de remarquer que ce quotidien était le seul représenté dans ce congrès siégeant en province. Le confrère (et ami) venu s'asseoir à côté de moi, n'a pas bronché mais son sourire me rappelait qu'il avait pris lui-même la décision de faire le voyage sans en parler à son chef qui l'aurait sans doute désapprouvé. J'ai pris la parole pour éviter que pareille bavure se reproduise. Au moins jusqu'au soir ! Le rire étant l'un des moyens de communication

Le rire étant l'un des moyens de communication les plus efficaces, je vous renvoie pour conclure à l'album de Lucky Luke intitulé "le Daily Star" (le nom de l'un de ces journaux "retro" du Far-West). Il raconte les tribulations d'un journaliste qui s'entête à écrire ce que personne n'ose dire. Les notables corrompus qu'il attaque mènent la vie dure à ce coyote – jusqu'à détruire son imprimerie – mais heureusement pour lui, dans ce bon vieux Far-West du siècle dernier, la rubrique "Environnement" n'était pas encore inventée. Sinon son destin aurait été pire. A propos de Far-West, rappelez-vous l'habituelle

A propos de Far-West, rappelez-vous l'habituelle pancarte des saloons : "Ne tirez pas sur le pianiste"... Ca rime avec "journaliste" et même avec "lampiste".

Jean Carlier

Prochaine chronique

inute.... derniére minute... der

VOLONTARIAT ET FORMATION

LE SERVICE FORMATION DU CENTRE NATIONAL DU VOLONTARIAT ORGANISE DES STAGES DE FORMATION SPE-CIALISES, DESTINES AUX MEMBRES DES ASSOCIATIONS AFIN DE LEUR PERMETTRE UNE MEILLEURE GESTION DE CELLES-CI.

GERER LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

Ce stage est destiné aux trésoriers et comptables des associations et aux bénévoles qui souhaitent le devenir. Il se fera en deux sessions.

Première session : Initiation à la comptabilité

Participants : personnes n'ayant pas ou peu d'expérience en la matière

date : le 5 et 26 février 1985

horaires : 9h00 - 16h30

prix: 100,00 F

Deuxième session :

Participants: peronnes qui ont suivi la session d'initiation ou celles qui ont déjà

une expérience pratique

date: jeudi 7, 14 et 21 mars 1985

horaires: 9h00 = 16h30

prix: 150,00 F

Animateur de deux sessions : M. Juette Inscription et lieu du stage :

Service Formation Centre National du Volontariat 130 rue des Poissonniers 75018 Paris Tél.: 264.97.34

Les thèmes des autres stages proposés par le Centre National du Volontariat :
Parler en public (28.01, 4 et 11.02.85)
Accueillir, écouter et conseiller (8,15, 22.03.85)
Conduire une réunion ou y participer (25.04 et 2 et 9.05.85)
Pour tout renseignement s'adresser au Centre,

Date limite de remise des articles pour la **L**ettre du Hérisson (Janvier-Avril 85)

Pot	ur le n°	du	:		Date	limite
15	Janvier				10	Janvier
1	Février				24	Janvier
15	Février				7	Février
1	Mars				21	Février
15	Mars				7	Mars
1	Avril				23	Mars
15	Avril				4	Avril

Toutes les personnes qui souhaitent publier un article dans la Lettre du Hérisson sont toutefois priées de ne pas attendre la dernière minute pour l'envoyer. La rédaction de la Lettre du Hérisson serait heureuse de le recevoir un peu avant la date limite.

La FFSPN recherche pour poste PARIS un objecteur de conscience disponible rapidement pour :

stands - expo - actions promotionnelles diversesréalisation de maquettes et panneaux

Permis B exigé- Voiture souhaitée

Candidature à adresser ou téléphoner à :

FFSPN Véronique DUBLANCHE 57, rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 05

Tél. (1) 336.79.95

copie. Merci.

LISTE DES ARRETES DE BIOTOPE

Vous trouverez ci-après la liste des arrêtés de biotope établie par le Ministère de l'Environnement. C'est une formule plus souple que la réserve naturelle et plus adaptée à la protection de petits espaces dont l'intérêt n'est pas national. La liste ci-jointe prouve qu'il reste beaucoup à faire. Au cas où vous connaîtriez des arrêtés non cités ici, vous pouvez les signaler au Service des Réserves du Ministère de l'Environnement, en nous envoyant une

J.P.LE DUC

ш
4
0
\vdash
0
\vdash
23
•
(L)
Q
S
ш
H
ы
æ
æ
Ψ.
-
S
D.
0
Band .
[4]
H
S
H
-1

SITE	DEPARTEHENT	COMMUNE	BIOTOPE PROTEGE ET SUPERFICIE	DATE ET NUMERO DE L'ARRETE
ALSACE	18			
! - Carrières d'Osbourg	f Haut Rhin	Gueberschwiltz	Faucon Pélérin - 20 ha	07.06.82 n° 70944
I - Beinheim	I Bas Rhin	Beinheim	Héronnière	14.03.83
! - Tourbière du See d'Urbes	Haut Rhin	Fellering, Urbes	Tourbière - 20 ha	21.07.83 . nº 73972
Zone complémentaire de protection de la tourbière dite See d'Urbes	Haut Rhin	Fellering, Urbes	Tourbière - 9,8 ha	+ complément 04.06.84 · n° 76439
AQUITAINE				
I - Lenton	Gironde	Lanton	Algrettes garzettes (Egretta garzetta)	01.08.83
- Site biologique de Coucurret	Lot et Garonne	Fargues sur Curbise Ambrus Pomptey	**************************************	06.10.83
- Iles du Barrage de Mauzac et Grand-Castang	Dardogne	Mauzac Grand-Castang	Biotope remarquable, par la variété et la rareté des espèces d'oiseaux qui s'y abritent. Biviron 15 ha	30,10,84 n° 841,833
AUVERGNE				
- Bas en Basset (secteur du Gail sur l'ile de la Garenne)	Haute Loire	Basset .	lléronnière de hérons bihoreaux finstallée dans une ancienne gravière - 27 ha	20.05.81 modifié le 24.05.82 (adoucissement des contraintes relatives à la nâche)
- Marais de Lascols	Cental	Cussa;	Zone humide - Lieu de midification il et halte sur une voie de migration il ornithologique environ 100 ha dont 17 ha maintenus il en cau	11.08.83 n° 83969
- Tourbière de Rascoupet		Landeyrat	Présence de plusieurs espèces i Végétales protégées : Drosera i rotundifolia, Andromeda polifolia i	21.12.82 a fait l'objet d'une annulàtion pour vice (absence de consultation de la CDS et de la Chambre d'agriculture).
Tourbiere de Rascoupetet du Creil	Cantal	Landeyrat	Bspères vegétales protègées 1 1 ha 37 a 01 ca	09.10.84 n° 84.946
		- 25 -	•	

SITE	DEPARTEMENT	P COMPANE	BIOTOFE PROTECE ET SUPERFICIE	DATE ET NUMERO DE L'ARRETE	. T.
BASSE NORMANDIE	e sup red one	11			
- La Vire	"Manche	! ! Lit de la Vire, domaine ! public fluvial	Protection du saumon	25.07.83	
- Cordons dunaires de l'anse de Saint Martin; de la Mondrée, la baie de Tocqueboeuf, le Hable et la Mare de Jourdan, la Fossette, la nointe des Mares.	Manche	Tomonville-la-Petite, Fermanville, Cosqueville, Vrasville	Protection du Chou marin (crambe maritima)	20.08.84 nº 84.1789	
l'anse de Cattemare		Gatteville-Phare			
BOURGOGNE			8	05) 85 84	
1		**************************************		**	PHS 146 446
BRETACNE					10 to 100
- Ilot d'Iniz er Hour	Morbihan	! Rivière d'Etel	Nidification des Sternes	14.04.80	1 pag set
- Ilot de logoden	Morbihan	l Rivière d'Etel	Nidification des Sternes	21.04.83	+1
CENTRE	a				
- Ile du Val d'Auron et ses abords	Cher	Bourges	Intérêt dvifaunistique	15.12.80	10
- Pointe de Courpain	Loiret	St Pryve	Passereaux-Forêt alluviale	07.07.81	
- Héronnière du Courpain	Loiret	! Ouvrouer-les-Champs !	Héron cendré	07.07.81	
- Ile Garaud	Indre et Loire	! St Patrice	Héron cendré	20.02.83	* ••••
- Puys du Chinonais	Indre et Loire	Chinon - Beaumont	"Gagea Bohémica" Site botanique	28.02.83	
- Marais de Jean Varenne	Indre	Thizay,	Intérêt avifaunistique et floristique - 93 ha 85 a 40 ca e	14.04.83 nº 83E898	
- Grève de Cuissy (site F1)	Loiret	! Lion-en-Sullias, !! ! Ouzover-sur-Loire !!	Sternes	25.08.83	2 2 2 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
				5	

(suite)	
E	
P-	
0	
-	
0	
н	
1	
[2]	
Q	
S	-
ы	
₽	
57	
æ	
\simeq	
×	
S	
E.	
A	
H	
65	
F	
7	

3.0 MON 1984

	#2				
SITE) ! DEPARTEMENT !	COMMUNE	BIOTOPE PROTECE ET SUPERFICIE	DATE ET NUMERO DE L'ARRETE	
CENTRE (suite)				Same date date	
I - Grève de Germiny (site F2)	Loiret	Germiny.des-Près, Guilly	Sternes	1 25.08.83 ·	200 gav and
! ! - Grève de Sandillon (site F3)	Loiret	Sandillon-Bou	Sternes	1 25.08.83	100 des
I - Grève de Mareau (Site F4) I	i Loiret	Hareau-aux-Près, Chaingy - St Ay	Sternes	1 25.08.83	der gan den
I - Ile aux Moutons	I Indre et Loire	Montlouis sur Loire, Vernou sur Brenne	Sternes	1 19.01.84	dana diret dana
	Eure et Loir	Ecluzelles	Crapauds "Sonneurs à ventre jaune" .(Éombina variegata)	29.08.84	the the the tree
CHAMPAGNE	2	9			
- Tourblère des Mauts Buttés	Ardemes	. Montherme	Tourbière	1 13.06.83 n° 577	dans dans dans g
CORSE		2			
l aucun arrêté de protection de l Biotope n'est en vigueur en Corse		Gen Gen Gen Gen	38	Sec. 501 Gas. 500 Sec.	der des des des de
FRANCHE-CONTE			6		
- Falaises de Vulvoz	Jura	St Claude-Vulvoz	Faucon pélerin	i 02.06.82 n° 623	
HAUTE NORMANDIE					
l aucun arrêté de protection de l Biotope n'est en vigueur en l Haute Norwandie	a	× × × × × × × × × × × × × × × × × × ×	·		time time time time to
		an an a	ra:		
500 Bare 100 Bare					
		1			

00			2	
SITE	DEPARTEMENT	COMMUNE	. BIOTOPE PROTECE EI SUPERFICIE	DATE ET NUMERO DE L'ARRETE
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
- Site du grand Tétras	Pyrénées Orientales		protection du grand Tétras durant la période du chant de la couvaison et l'élevage des nichées	25.10.83 n° 1941/83
LIHOUSIN		× = =		
- Tourbière de la Soury des Dauges	Haute Vienne	Saint-Léger la Montagne	Tourbière - 199 ha 17a 45 ca	04.01.82
LORRAINE - Vallon de l'Arrot	Meurthe et Moselle	Bicqueley	Gagea lutea et leucojum Vernum (plantes rares)	17-12-82
HIDI - PYRENEES		S Same Super sons		
- Zone du Palayre - Cours inférieur de la Garonne!	Haute Garonne Haute Garonne	Toulouse !	léronnière Protection des poissons pigrateurs	28.12.81
NORD PAS DE CALAIS	. 500 000 000	> seg seg seg		
- Marck en Galaisis	Pas-de-Calais	Marck-en-Calaisis au lieu dit	Intérêt avifaunistique et floristique	14.10.82
PAYS DE LA LOIRE				
aucun arrêté de protection de biotope ! n'est en vigueur dans les Pays de la ! Loire			17 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Sec. 140 Sec. Sec.		n		

(Suite)	
[1]	
ρ.	
0	
₽	
0	
Н	
æ.	
Ē	
D	
S	
63	
23	
~	
24	
K	
S	
P. 3	
5	
144	
Η	
S	
Ι	
-	

4861 1981 1984

SITE	DEPARTEMENT	I COMMUNE I	BIOTOPE PROTECE ET SUPERFICIE	DATE ET NUMERO DE L'ARRETE
PICARDIE		000 000 000 000 000 000 000 000		
aucun arrêté de protection de biotope n'est en vigueur en Picardie		e des des des des que		
POI TOU-GHARENTES	der ma ma	000 000 000		
- Canal de Charras	! ! Charente Maritime	Breuil Magne	Héronnière - 260 ha 90 ca	10.02.82
- Plan d'eau du Cébron	Deux Sèvres	Saint Loup Lamairé	avifaune migratrice	26.09.83
- Chaumes de Sechebec	Charente-Maritime	Saint-Savinien	Présence de l'espèce protègée Bvax carpetanalange sur les chaumes - 33 ha 77 ca	02.10.84
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Some Special			•
aucun arrêté de protection de blotope n'est en vigueur en Provence Alpes Cote d'Azur		Ger Ser Ser Ser Ser Ser		
REGION PARISIENNE				
- Marais d'Episy	Seine et Marne	Episy	Tourbière	19,10.82 n° 697.82
RHOVE ALPES				
- Les Brotteaux	f Ain	Ambronay	40	13,03,80
- le Vallon du Rossand	Rhône	Courzieu - Montromant I St Genis l'Argentière I	205 ha	17.12.82 nº 1028.82
- La Montagne de Mandallaz	Haute Savole	Balme de Sillingy - 1	496 ha grande richesse du site en i insectes et flore - Espèces i méridionales	20.09.83 n° 336
or to		a - 1		

	RHONE ALPES (suite) - La Montagne de Bise - Cornettes - Chauffé - Arvouán - La Montagne du Mont de Grange	SITE
	Haute-Savoie Haute-Savoie	DEFARTEMENT
mag tamag pana banda banda banda tamad tamad banda	La Chapelle d'Abondance Chatel La Chapelle d'Abondance	COMMUNE
AND THE SEC SEC SEC SEC SEC SEC SEC SEC	1280 ha - Nombreuses espèces 1 animales et végétales protégées 1 1080 ha - Nombreuses espèces 1 animales et végétales protégées	BIOTOFE PROTECE ET SUPERFICIE
A 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	30.08.84 nº 335	DATE ET NUMERO DE L'ARRETE

La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction: F.F.S.P.N. - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES - 8, Villa des Fleurs- 92400 COURBEVOIE. Commission paritaire en cours

Vente par abonnement.